

ON  
THE  
MOVE

# LES FLUX DE LA MOBILITÉ CULTURELLE

Régions ultrapériphériques  
et pays et territoires  
d'outre-mer de l'Union européenne

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS POLITIQUES

On the Move est un réseau international d'information sur la mobilité artistique et culturelle, qui regroupe 67 membres dans 26 pays. Depuis 2002, On the Move fournit des informations régulières, actualisées et gratuites sur les opportunités, les conditions et les financements de mobilité pour les artistes, et défend l'intérêt de la mobilité culturelle transfrontalière. Cofinancé par l'Union européenne et le ministère français de la Culture, On the Move met en œuvre un ambitieux programme pluriannuel visant à renforcer les capacités des acteur-ric-e-s locaux-ales, régionaux-ales, nationaux-ales, européen-ne-s et internationaux-ales pour le développement durable des écosystèmes culturels.

On the Move sollicite régulièrement des chercheur-euse-s pour étudier différents thèmes étroitement liés aux activités du réseau et au travail réalisé par ses membres. En réfléchissant aux préoccupations transversales et aux domaines clés de la mobilité artistique et culturelle, le réseau tente d'établir une image plus claire des mouvements et tendances actuels tout en formulant des recommandations politiques.

**<https://on-the-move.org>**

**Auteurs** John Ellingsworth, Yohann Floch


**Traductrice** Sandra Proutry-Skrzypek

**Graphisme et mise en page** Marine Domec

**Remerciements** Ziad Erraiss (Global Cultural Relations), Marta Fernández Fornieles (Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer), Anaïs Fontanel (Institut français), Fanchon Lefèvre (Goethe-Institut)

Ce rapport a été réalisé avec le caractère typographique Luciole, conçu spécifiquement pour les personnes malvoyantes.

**<http://luciole-vision.com/luciole-en.html>**

 Licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0)

*Les flux de la mobilité culturelle : Régions ultrapériphériques et pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne. Rapport et recommandations politiques* publié sous la licence CC BY-NC- ND 4.0.

Pour consulter une copie de cette licence :

**<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0>**

Format de référence suggéré : *On the Move : Les flux de la mobilité culturelle – Régions ultrapériphériques et pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne. Rapport et recommandations politiques*, août 2022. **[on-the-move.org/resources](https://on-the-move.org/resources)**.

Le soutien apporté par la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu, qui n'engage que ses auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

*La traduction en français de ce rapport produit par On the Move est soutenue par l'Institut français. Le choix de l'utilisation de l'orthographe inclusive fait partie de la politique éditoriale d'On the Move (traduction en octobre 2022 / mise en ligne en novembre 2022).*

# Avant-propos

Cette publication fait suite au Webinaire Mobilité organisé par On the Move en avril 2022 dans le cadre d'une série de discussions en ligne portant sur les questions de mobilité artistique et culturelle internationale. Pour ce webinaire, On the Move a collaboré avec ses partenaires<sup>1</sup> d'Archipel.eu afin de discuter de la mobilité culturelle dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne. En abordant les spécificités de ces contextes européens (parmi lesquelles l'isolement, le faible sentiment d'appartenance à l'Europe, la gestion des effets de la pandémie et le remodelage des relations postcoloniales), les professionnel-le-s de l'art ont été invité-e-s à échanger sur les expériences et les tendances actuelles, à identifier les sujets brûlants et les besoins connexes, et à envisager des actions en faveur de flux de mobilité transfrontalière plus équitables.<sup>2</sup> Nous remercions tous-tes les participant.e.s pour leurs contributions.

Ce rapport présente les principales conclusions de cette session, qui a grandement bénéficié de la contribution des représentant-e-s basé-e-s dans ces territoires européens, lequel-les ont apporté des éclairages contextuels à la conversation en

ligne. Cette publication offre également des recommandations à l'intention des opérateur-ric-e-s et des décideur-euse-s culturels en vue de fournir un soutien contextuel – notamment au développement professionnel ainsi qu'un accès aux informations et outils professionnels. Ces recommandations sont nourries par des années de dialogue avec les acteur-ric-e-s locaux-ales. Depuis 2018, On the Move coordonne PARI<sup>3</sup>, un programme international qui vise à accompagner professionnellement les collectifs du spectacle vivant, les artistes visuel-le-s et les ensembles musicaux, notamment ceux de La Réunion, de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane. Parallèlement, On the Move co-organise régulièrement des ateliers et des sessions d'information destinés aux professionnel-le-s de la culture des régions ultrapériphériques de l'Union européenne<sup>4</sup>. Enfin, On the Move est en train de finaliser, pour la fin 2022 et avec le soutien du ministère français de la Culture, un guide des financements de la mobilité et des questions administratives connexes concernant les territoires français d'outre-mer. Ce guide servira de base à des séances d'information avec des artistes et des professionnel-le-s de la culture des régions concernées.

Bonne lecture !

**Marie Le Sourd,  
Secrétaire Générale**

- 
- 1 Porté par l'Institut français (Paris, France) en partenariat avec l'OCTA (Bruxelles, Belgique) et l'APCA (Madère, Portugal) et co-financé par l'Union européenne, le projet pilote Archipel.eu, lancé en juin 2021, vise à préserver et à promouvoir la culture dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer. Plusieurs partenaires institutionnel-le-s et opérateur-ric-e-s culturel-le-s sont associé-e-s au programme Archipel.eu. Il s'agit notamment du Centre culturel Tjibaou, de la Région Réunion, du Relais Culture Europe, du réseau sur la mobilité artistique On the Move, d'EUNIC, de l'Université de Madère (UMA), de la Fundación La Caja de Canarias, de l'Instituto Açoriano de Cultura dos Açores et des Directions des affaires culturelles de la Martinique et de la Guadeloupe.  
<https://programme-archipel.eu>
  - 2 L'enregistrement du Webinaire Mobilité ainsi que ses ressources clés sont disponibles sur le site d'On the Move :  
<https://on-the-move.org/work/events/mobility-webinar-cultural-mobility-european-outermost-regions-and-overseas-countries>
  - 3 Initié par le ministère français de la Culture et soutenu depuis 2019 par l'Institut français, PARI ! ou Parcours d'Accompagnement et de Réflexion sur l'International est un programme de développement professionnel international coordonné et géré par On the Move. Il encourage les artistes et les organisations à mener une réflexion plus approfondie sur ce que signifie être «international», tout en répondant aux préoccupations environnementales, éthiques et sociales du travail international. Les candidat-e-s sont des organisations établies qui cherchent à opérer un changement stratégique mais aussi des acteur-ric-e-s nouvelles-ales ou indépendant-e-s qui ont le potentiel de se développer mais n'ont pas encore accès aux informations, aux ressources et aux connexions.  
<https://on-the-move.org/work/projects/pari>
  - 4 Par exemple, en janvier 2022 à Aruba, dans les Caraïbes néerlandaises, en collaboration avec PlataformA : <https://www.plataformaruba.org/en/homepage>. On the Move organise aussi régulièrement des ateliers avec les artistes résident-e-s des territoires français d'outre-mer à la Cité internationale des arts à Paris, en France.

# Sommaire

<b>Rapport</b>	<b>5</b>
Financement de la mobilité	
Organisations, itinéraires et connexions	
Site, patrimoine, environnement	
Centre et périphérie	
<b>Situation des arts</b>	<b>10</b>
Accès à l'éducation et à la formation	
Isolement culturel et relations internationales	
Impacts de la pandémie	
<b>Recommandations politiques</b>	<b>16</b>
<b>À propos des auteurs</b>	<b>19</b>
John Ellingsworth	
Yohann Floch	

# Rapport

Le Webinaire Mobilité sur les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne visait à explorer la définition même de la "mobilité internationale" en examinant la relation de ces régions avec les acteur-ric-e-s de l'Europe continentale et avec les opérateur-ric-e-s des pays voisins. Nous avons ainsi eu l'occasion d'écouter les expériences de terrain vécues par les professionnel-le-s des arts originaires ou actif-ve-s à Madère, au Groenland et dans les Caraïbes néerlandaises. Ont répondu à notre invitation : Sharelly Emanuelson, cinéaste et artiste plasticienne basée à Curaçao, qui se consacre également à la conservation et a fondé Uniarte, une fondation gérée par des artistes dont le but est d'améliorer la visibilité et le développement des artistes professionnel-le-s émergent-e-s dans la région des Caraïbes<sup>5</sup> ; Susanne Andreasen, directrice artistique du Théâtre national du Groenland<sup>6</sup>, également dramaturge et enseignante à l'École nationale d'art dramatique du Groenland ; Sara Anjo, artiste de danse contemporaine de renommée internationale, née à Funchal, sur l'île de Madère, et opérant à un niveau international<sup>7</sup>. La discussion a été animée par Claire Rosslyn Wilson, autrice, chercheuse et rédactrice culturelle indépendante, ayant une expérience internationale en Thaïlande, à Singapour, en Espagne et en Australie<sup>8</sup>.

Les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer font partie de l'Union européenne ou lui sont associé-e-s, et sont sous la juridiction de cinq États membres : le Portugal, l'Espagne, le Danemark, la France et les Pays-Bas.

Les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer sont des territoires spéciaux de l'Union européenne. Les 9 régions ultrapériphériques (RUP) sont des régions européennes rattachées à la France, au Portugal et à l'Espagne, et qui, en raison de leur

éloignement géographique du continent européen, bénéficient d'un statut spécifique accordé par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, dans le but de répondre aux défis spécifiques auxquels ces régions sont confrontées. Les 13 pays et territoires d'outre-mer (PTOM) ne font pas partie intégrante de l'Union européenne, mais bénéficient d'un régime d'association au nom de leurs relations avec trois États membres : le Danemark, la France et les Pays-Bas.

Les 9 RUP sont : les Açores (Portugal), les Canaries (Espagne), la Guyane française (France), la Guadeloupe (France), Madère (Portugal), la Martinique (France), Mayotte (France), la Réunion (France) et Saint-Martin (France). Les 13 PTOM sont : Aruba (Pays-Bas), Bonaire (Pays-Bas), Curaçao (Pays-Bas), la Polynésie française (FR), les Terres australes et antarctiques françaises (France), le Groenland (Danemark), la Nouvelle-Calédonie (France), Saba (Pays-Bas), Saint-Barthélemy (France), Saint-Eustache (Pays-Bas), Saint-Martin (Pays-Bas), Saint-Pierre-et-Miquelon (France) et Wallis-et-Futuna (France).

Les RUP et les PTOM couvrent des réalités très variées en termes de localisation, d'environnement, de superficie, de langue et d'histoire, bien que la majorité d'entre eux soient des îles ou des archipels et que tous-tes aient une population réduite par rapport à la taille moyenne des États membres de l'UE. La population la plus importante est celle des îles Canaries, qui compte environ 2,1 millions d'habitants, tandis que 10 des 22 RUP et PTOM ont une population inférieure à 100 000 habitants. Au total, les RUP et les PTOM comptent environ 5,8 millions de citoyen-ne-s, soit à peu près 1,3 % de la population totale de l'UE.

5 <https://uniarte.org>

6 <https://nuis.gl>

7 <https://www.saraanjo.com>

8 Elle est également rédactrice pour [culture360.ASEF.org](http://culture360.ASEF.org)

# Financement de la mobilité

En examinant les appels à candidature sur le site d'On the Move au cours de la période de deux ans 2020-2021, seuls 10 appels sur 1288 concernaient les RUP et les PTOM comme destinations de mobilité ou étaient ciblés sur cette zone. Ces appels avaient tendance à se concentrer sur le financement de projets ou sur des programmes généralisés de financement de la mobilité, et étaient principalement proposés par de grands investisseurs institutionnels gérant des programmes spéciaux qui ciblent plusieurs bénéficiaires. L'Institut français, par exemple, a lancé des appels dans le cadre de deux fonds : le Fonds de mobilité Caraïbes<sup>9</sup>, qui soutient la mobilité des artistes et des professionnel-le-s de la culture à l'intérieur de la zone Caraïbes et en direction des États-Unis ainsi que du Canada, et le Fonds de mobilité Indianocéanique<sup>10</sup>, qui soutient la mobilité à l'intérieur de la zone Indianocéanique et en provenance ou en direction du Mozambique, de la Tanzanie et du Kenya. En septembre 2020, le programme spécial de l'UE intitulé "Projet pilote pour la sauvegarde et la promotion de la culture dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer" a appelé une organisation ou un consortium à gérer un nouveau système de financement dans les RUP et les PTOM pour tester les modes de soutien et fournir des recommandations pour l'avenir. Depuis le lancement d'Archipel.eu en octobre 2021, quatre appels à projets ont été ouverts et mis en œuvre. La mobilité culturelle est au centre de trois d'entre eux. L'appel à projet "La Collection Archipel. eu" (150 000 €) vise à soutenir la diffusion d'expositions, de spectacles et de propositions artistiques issus des RUP et des PTOM. Le "Fonds

de mobilité Archipel.eu" (100 000 €) vise à soutenir la mobilité des artistes et des professionnel-le-s de la culture dans les RUP et les PTOM. Le "Fonds de mise en réseaux et coopération culturelle Archipel. eu" (150 000 €) vise à favoriser les échanges entre les RUP, les PTOM et l'Europe continentale.

D'une manière générale, les appels à projets pour les RUP et les PTOM concernaient différentes formes d'art et disciplines, étaient multi régionaux plutôt que dédiés à un seul territoire, et permettaient aux bénéficiaires de construire leurs propres projets et activités. Cela diffère quelque peu des appels "typiques" collectés par On the Move, qui sont généralement liés à des projets, des événements, des activités de recherche ou des programmes de festivals existants, qui adoptent la résidence comme principale forme d'activité et qui comportent souvent un thème ou un sujet auquel le candidat est invité à répondre. Bien que moins fréquents, quelques exemples d'appels pour les RUP et les PTOM correspondaient à ce profil. C'est le cas de l'appel lancé en 2021 pour la Technarte Residency Tenerife, une résidence artistique, scientifique et technologique organisée par le studio de création et de conférences Technarte aux côtés du centre de recherche ITER - Instituto Tecnológico y de Energías Renovables. Sur quatre ans, les résidences art-science sont planifiées autour d'une série de thèmes tournants : la transition énergétique, la volcanologie et la sismologie, les télécommunications et les superordinateurs, ainsi que la durabilité et l'environnement.

9 Le Fonds de mobilité Caraïbes s'inscrit dans le cadre de la mission de coopération culturelle Afrique et Caraïbes de l'Institut français avec le soutien des Directions des Affaires Culturelles de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Direction Culture, Jeunesse et Sports de la Guyane. Ce programme est ouvert aux professionnel-le-s de la culture ou aux artistes résidant dans l'un des pays de la Caraïbe (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, République dominicaine, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyane, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Venezuela) ou dans l'un des départements français d'Amérique (Guadeloupe, Martinique, Guyane). Il concerne toutes les disciplines artistiques et une variété de projets culturels transfrontaliers. <https://www.pro.institutfrancais.com/en/programmes-and-projects/caribbean-mobility-fund>

10 Le Fonds de mobilité Indianocéanique est un programme de l'Institut français mis en œuvre avec le soutien du Ministère de la Culture (Directions des affaires culturelles de La Réunion et de Mayotte et Direction générale de la création artistique). Ce programme est ouvert aux professionnel-le-s de la culture ou aux artistes résidant dans l'un des départements français d'outre-mer de l'océan Indien ; dans un pays membre de la Commission de l'océan Indien (L'Union des Comores, Madagascar, Maurice, la France au titre de La Réunion, Seychelles) ; ou au Mozambique, en Tanzanie ou au Kenya. Il concerne toutes les disciplines artistiques et une variété de projets culturels transfrontaliers. <https://www.pro.institutfrancais.com/en/programmes-and-projects/indianoceanic-mobility-fund>

Dans l'ensemble, la situation des RUP et des PTOM se caractérise par un niveau relativement faible de mobilité financée, mais par l'émergence d'efforts visant à renforcer le soutien – peut-être en reconnaissance du fait que ces territoires ont été historiquement mal desservis. Alors que les organisations basées dans les RUP et les PTOM sont éligibles au financement d'Europe créative, sur les 4 706 projets ayant reçu un financement tous programmes confondus en 2014 et 2020<sup>11</sup>, 5 seulement impliquaient des organisations issues des RUP en tant que partenaires ou coordinateur-riche-s. On en comptait 4 pour les Canaries et 1 pour les Açores. Aucun ne concernait des organisations des PTOM<sup>12</sup>. Si le financement des projets d'Europe créative était attribué proportionnellement à la taille de la population, les organisations des RUP

et des PTOM auraient été impliquées dans environ 10 fois plus de projets.

Marta Fernández Fornieles, chargée de mission des programmes auprès de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer de l'Union européenne, souligne que l'un des principaux obstacles à la participation à Europe créative est le niveau de cofinancement nécessaire pour postuler, et fait remarquer que le programme Erasmus+ est beaucoup plus utilisé dans les RUP et les PTOM. Outre le fait qu'il est ouvert à un plus grand nombre de secteurs, il autorise des budgets plus modestes et exige moins de fonds de contrepartie, ce qui réduit l'un des principaux obstacles à la mobilité dans la région : la capacité financière et organisationnelle.

## Organisations, itinéraires et connexions

Lors de l'adoption de sa stratégie renouvelée pour les régions ultrapériphériques de l'UE, la Commission européenne a identifié un certain nombre de défis inhérents au développement de ces territoires, notamment leur "situation géographique, leur isolement, leur insularité, [et] leur petite superficie".

Si l'isolement est une qualité subjective, il est vrai que les RUP et les PTOM sont pour la plupart éloignés du continent européen, et parfois les uns des autres. L'artiste et cinéaste Sharelly Emanuelson, originaire de Curaçao, explique que les projets de coopération sont encouragés à inclure les six îles des Caraïbes néerlandaises, faute de quoi les publics sont trop restreints, mais convient que cela peut rapidement

gonfler les budgets. Un vol de 15 minutes entre les îles coûte 300 €, tandis qu'un billet en pleine saison pour les Pays-Bas coûte environ 800 €. Le transfert des activités en ligne a permis d'améliorer la situation et d'ouvrir davantage de programmes dans la région, mais les déplacements physiques restent un défi.

Dans le cadre de projets internationaux<sup>13</sup>, cela constitue un obstacle supplémentaire : il est plus difficile de mettre en place des projets internationaux dans la mesure où les déplacements sont plus complexes et plus coûteux pour effectuer les réunions préalables, les recherches, etc., alors que, dans le même temps, ces projets exigent

11 <https://culture.ec.europa.eu/creative-europe/projects/search>

12 Power of Diversity – The Crossing Lines Project (2015-2018): <http://www.power-of-diversity.eu>; Opera(e)Studio (2018-2020): <https://operaestudio.eu/en/>; SILO, Socially Inclusive Literature Operations (2017-2019): <https://www.silops.eu>; TOURMALET Films, MATAR CANGREJOS/KILLING CRABS (2019-2022): <https://tourmaletfilms.com/MATAR-CANGREJOS>; EFP (European Film Promotion), Film Sales Support (2020-2021): <https://www.efp-online.com/en/>

13 Par exemple, les appels à propositions du programme volet Culture du programme Europe créative indiquent la nécessité de cofinancer les projets de coopération soumis, de 20 % pour les projets à petite échelle (c'est-à-dire 50 000 € pour équilibrer la subvention maximale) à 40 % pour les projets à grande échelle (c'est-à-dire 1 333 333 € pour équilibrer la subvention maximale).

<https://culture.ec.europa.eu/creative-europe/culture-strand/european-cooperation-projects>

À titre de comparaison, les appels à propositions du programme Action clé 2 - Coopération entre organisations et institutions d'Erasmus+ indiquent différents montants forfaitaires ou prédéfinis (par exemple 120 000 €, 250 000 € et 400 000 €), avec un modèle de financement visant à couvrir 100 % de la mise en œuvre d'un projet de coopération. Guide du programme Erasmus+ 2022 :

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/document/erasmus-programme-guide-2022>

une meilleure organisation parce qu'ils sont plus complexes en matière de mobilité. Susanne Andreasen, directrice artistique du Théâtre national du Groenland, explique que, même au Groenland, certaines zones rurales ne sont accessibles que par hélicoptère et que les projets doivent souvent être planifiés deux ou trois ans à l'avance.

La relation avec l'Europe donne également aux collaborations un caractère moins durable. Sharelly Emanuelson explique que dans les Caraïbes néerlandaises, ce sont les Pays-Bas qui restent le principal "point de référence", et que le développement d'une carrière artistique implique finalement de s'y rendre. "Le reste du monde est une sorte de réalité insaisissable ou très onirique. On se demande comment y aller." En ce qui concerne l'éducation, "il serait beaucoup plus naturel d'étudier à Porto Rico ou même à Cuba, mais pour

des raisons de ressources financières, on se tourne toujours davantage vers l'Europe".

Même lorsqu'ils sont géographiquement proches, les territoires voisins peuvent être peu accessibles. À son point le plus proche, le Groenland, qui est un territoire d'outre-mer, se trouve à environ 16 km du Canada, mais il n'y a pas de route directe qui permette de s'y rendre. Pour rejoindre l'Amérique du Nord, il faut passer par l'Europe, l'Islande et le Danemark étant les "portes d'entrée" pour quiconque rentre dans le pays ou en sort. Susanne Andreasen affirme que les collaborations étroites avec les pays nordiques<sup>14</sup> sont un élément important de leur stratégie – "C'est là que se trouve l'argent" – mais que le Groenland partage davantage de points communs avec le Canada en termes de culture, de langue et d'histoire : "C'est là que se trouve le cœur."

## Site, patrimoine, environnement

Bien que les RUP et les PTOM présentent des environnements variés, ils accordent tous une grande importance au paysage, et la protection du patrimoine est un thème central des programmes de financement et des politiques, d'autant plus que de nombreux RUP et PTOM sont particulièrement exposés aux effets du changement climatique.

Après avoir rappelé que Madère, son territoire d'origine, possède la plus grande forêt primaire d'Europe et, avec elle, une biosphère unique, la danseuse et chorégraphe Sara Anjo plaide en faveur d'un changement de perspective, d'une évaluation touristique de l'environnement vers un sens plus large de son caractère et de ses qualités : "[Nous devons] considérer que la terre est sacrée, qu'elle

a une grande valeur, mais aussi une volonté et un esprit." Elle insiste également sur le fait que le tourisme culturel ne doit plus se limiter au divertissement, mais doit englober les festivals, la conservation et la programmation artistique – une "approche esthétique différente".

Considérer la terre et l'environnement à la fois comme un lieu et un collaborateur dans le processus artistique – comme un site de recherche, de création et de présentation – pourrait être l'occasion d'aligner les RUP et les PTOM sur les tendances émergentes en matière de travail en plein air et sur site, et de contourner certains des problèmes liés au manque d'infrastructures plus traditionnelles telles que les galeries, les théâtres et les centres d'art.

14 Voir par exemple le Nordic Baltic Mobility Programme for Culture géré par le Nordic Culture Point : <https://www.nordiskkulturkontakt.org/en/grantsabout-the-grant-programmes/mobility-funding/>



# Centre et périphérie

La pandémie a recentré l'attention sur le local, en particulier pour les RUP et les PTOM, ce qui montre qu'il est nécessaire de considérer ces territoires individuellement et en fonction de leurs propres forces, et de reconnaître leur autodétermination pour ce qui est de décider où et comment dépenser leurs ressources.

Madina Regnault, chargée du projet Archipel.eu, explique que le programme de financement permet déjà d'envisager différentes trajectoires, avec un fort intérêt des candidat.e-s pour, par exemple, des collaborations entre Madère et les îles Canaries, ou entre les régions ultrapériphériques françaises (Martinique, Guadeloupe, Réunion) et le continent africain.

Pour sa part, Sharelly Emanuelson souligne que le local et ses besoins doivent être examinés et pris en compte avant même d'envisager l'international – ce qui, dans les Antilles néerlandaises, signifie

reconnaître que les artistes ou les professionnel-le-s de la culture peuvent ne pas avoir les statuts officiels nécessaires pour demander des financements, envoyer des factures, etc. Il faut une infrastructure plus large pour que cela fonctionne.

Par le passé, les RUP et les PTOM ont souvent été qualifiés de territoires "périphériques". Ce terme est révélateur de la manière dont ils sont perçus au sein de l'Europe, ainsi que de leur position par rapport aux infrastructures et ressources européennes auxquelles ils peuvent prétendre. Sara Anjo : "Quand nous vivons là-bas, c'est notre centre, ce n'est pas la périphérie. Nous sommes toujours dans notre centre, et la périphérie est ce qui nous entoure. Il est vraiment important de changer cette perspective et de remettre en question ce qui est ou n'est pas la périphérie."

# Situation des arts

Au cours de la dernière décennie, l'Union européenne a accordé une attention croissante à ses régions ultrapériphériques, appelant non seulement à un partenariat renforcé et renouvelé avec ces régions, mais aussi à des actions dans des domaines clés identifiés par la Commission européenne. Dans la communication de la CE sur le sujet<sup>15</sup>, nous observons que le domaine des arts et de la culture n'occupe qu'une place limitée, le texte reconnaissant seulement que les régions ultrapériphériques présentent "un patrimoine culturel riche qui, conjugué à leur biodiversité et à leurs paysages naturels, en font des destinations touristiques attrayantes". Cependant, dans le nouveau règlement européen 2021-2027, les spécificités des régions ultrapériphériques sont reconnues, et plusieurs dispositifs dédiés sont prévus<sup>16</sup>, et nous espérons que le domaine de la culture y sera soutenu.

Nous constatons également les avancées positives réalisées au niveau européen et les investissements à venir pour soutenir les contextes ultrapériphériques européens, en lien avec l'amélioration des compétences ou des infrastructures numériques. Dans son rapport 2020, la Commission européenne souligne que "le développement du potentiel de recherche et d'innovation des régions ultrapériphériques est essentiel pour stimuler la croissance dans ces régions. Leur participation accrue aux réseaux internationaux de recherche et aux chaînes de valeur mondiales, tant en Europe qu'avec les pays

tiers, peut les aider à renforcer leurs systèmes d'innovation et à créer des emplois"<sup>17</sup>.

Là encore, le secteur de la culture n'est pas directement mentionné, mais la Commission européenne souligne que "des investissements supplémentaires dans la mobilité internationale amélioreraient la coopération avec les pays voisins et favoriseraient l'intégration régionale".

En outre, la récente décision du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne propose un cadre pour stimuler les échanges culturels grâce à "la coopération entre les secteurs de la culture et de la création de tous les partenaires ; la promotion de la circulation des œuvres culturelles et créatives ainsi que des opérateur-riche-s entre elleux ; la coopération politique visant à encourager le développement des actions à mener, l'innovation et les nouveaux modèles d'entreprise, ainsi qu'à conquérir un plus large public"<sup>18</sup>.

Les cinq États membres directement concernés par les RUP et les PTOM d'Europe ont développé des programmes de soutien à l'intention des opérateur-riche-s et des professionnel-le-s de la culture dans ces territoires ou leur ont rendu accessibles les programmes nationaux existants<sup>19</sup>. Toutefois, les praticien-ne-s signalent que plusieurs gouvernements locaux et régionaux privilégient tra-

15 Commission européenne : Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'Union européenne. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement, octobre 2017 : [https://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/rup\\_2017/com\\_rup\\_partner\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/rup_2017/com_rup_partner_fr.pdf)

16 Par exemple, des appels à propositions peuvent être lancés pour un financement combiné au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) et de l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) établi par le règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil. Le volet D concerne les zones géographiques de l'Amazonie et des Caraïbes, de l'Atlantique moyen/Golfe de Guinée, de l'Océan Indien et du Canal du Mozambique. Les montants financiers représentent 3,5% du montant INTERREG, soit environ 280 millions d'euros.

17 Commission européenne : Rapport de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement relatif à la mise en œuvre de la communication de la Commission intitulée "Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'Union européenne", mars 2020 : [https://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/rup\\_2020/report\\_rup\\_implem\\_partner\\_2020\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/rup_2020/report_rup_implem_partner_2020_fr.pdf)

18 Voir le chapitre 5 de la décision du Conseil consacré à la culture et au tourisme. DÉCISION (UE) 2021/1764 du Conseil du 5 octobre 2021 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne, y compris les relations entre l'Union européenne, d'une part, et le Groenland et le Royaume du Danemark, d'autre part (décision d'association outre-mer, y compris le Groenland) : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32021D1764>

19 Voir l'exemple du Portugal qui a suspendu cette éligibilité pendant plusieurs années et l'a rouverte en 2018.

ditionnellement les secteurs du sport et du tourisme dans les programmes de financement existants. Par le biais de ses guides des financements de la mobilité culturelle<sup>20</sup>, On the Move observe que la mobilité culturelle transfrontalière bénéficie d'un soutien inégal, et que les RUP et les PTOM sont rarement mentionné-e-s explicitement comme des destinations entrantes ou sortantes.

Les organismes nationaux des cinq États membres ne sont pas toujours clairs dans leur appréciation des activités "internationales", ayant une perspective plus centralisée et centrée sur le continent. Par exemple, les praticien-ne-s basé-e-s dans les Caraïbes françaises peuvent estimer que le fait de se rendre à Paris est une visite de travail "internationale", alors que la collaboration avec des collègues de la République dominicaine est un projet "local". En termes de mobilité artistique et de projets culturels transfrontaliers, une approche macro-régionale s'est développée aux niveaux politique et institutionnel, et nous observons des mécanismes de soutien concrets en place, tels que plusieurs programmes (déjà mentionnés dans le texte ci-dessus) menés par l'Institut français ou le Nordic Culture Point.

Cependant, pour des raisons historiques, politiques et structurelles, nous observons que les flux de mobilité ont tendance à se faire principalement entre un territoire d'outre-mer et la capitale de l'État membre. Les fondations privées basées dans ces États membres naviguent selon deux approches : le maintien d'une relation entre l'outre-mer et la métropole, et le renforcement des collaborations des territoires d'outre-mer avec leurs propres contextes macro-régionaux<sup>21</sup>. Les opérateur-riche-s culturel-le-s locaux-ales soulignent un manque de sensibilisation aux distances, ainsi qu'un manque de compréhension de ce qu'est un pays voisin et de ce que représentent les voyages internationaux et nationaux en termes de planification, de faisabilité et

de coûts. Par exemple, au Groenland, un déplacement intérieur peut impliquer un vol en hélicoptère vers des zones rurales et des communautés isolées. Pour citer l'artiste Annabel Gueredrat, originaire de la Martinique : "[...] Il est très difficile de se déplacer dans l'espace caribéen, soit parce que l'île n'a pas encore développé de relations avec les autres îles anglophones et hispanophones, soit parce qu'il faut passer par Paris pour aller en Haïti. A l'inverse, lorsqu'une compagnie aérienne a mis en place des vols entre la Martinique et New York, un grand nombre de collaborations ont vu le jour avec des artistes nordaméricain-e-s."<sup>22</sup>

Les faiblesses générales des infrastructures locales sont connues, mais on a tendance à oublier le manque de lieux culturels ou le manque d'équipements disponibles, surtout lorsqu'il s'agit d'installations spécialisées (pour la préservation du patrimoine, la numérisation des collections, les projets audiovisuels, les travaux spécifiques à une discipline, etc.) De plus, les quelques lieux, festivals et institutions qui existent n'ont pas la capacité de soutenir tous les artistes locaux-ales, qui sont alors obligé-e-s de se faire concurrence – ce qui conduit dans certains contextes et domaines à un manque de coopération et de mise en réseau entre pair-e-s, et pousse certain-e-s artistes à migrer vers d'autres pays.<sup>23</sup> De nombreux-se-s praticien-ne-s mentionnent que les projets et collaborations numériques rencontrent des obstacles techniques en raison du manque de fiabilité des connexions Internet,, un fait qui limite non seulement l'accès aux événements culturels mais aussi aux opportunités de formation et de mise en réseau, ou au livestreaming de projets artistiques. En outre, l'expertise technique spécialisée n'est pas toujours disponible : au-delà des problèmes d'équipement, les opérateur-riche-s culturel-le-s doivent "importer" des aptitudes et des compétences pour mener à bien leurs projets.

20 On the Move, guides des financements de la mobilité culturelle pour l'Espagne (2017), le Danemark (2017), l'Amérique latine et les Caraïbes (2018), le Portugal (2018), la France (2022) et les Pays-Bas (2021) : <http://on-the-move.org/resources/funding>

21 Voir par exemple la Bikuben Foundation (Danemark) : <https://www.bikubenfonden.dk/uk/young-people-edge-greenland> ou le Prince Claus Fund (Pays-Bas) : <https://princeclausfund.org/about>

22 Gwendolenn Sharp : Rapport : Mobilités Europe/Monde. Mobilité artistique et durabilité environnementale : dans quelles directions allons-nous ? On the Move (Juin 2022) : [https://on-the-move.org/sites/default/files/library/2022-06/OTM\\_report-mobilites-europe\\_FR.pdf](https://on-the-move.org/sites/default/files/library/2022-06/OTM_report-mobilites-europe_FR.pdf)

23 Ibid.

# Accès à l'éducation et à la formation

Les professionnel-le-s de la culture dans les régions d'outre-mer insistent souvent sur la rareté des filières d'enseignement pour ceux qui souhaitent embrasser une carrière dans les arts, et partagent des histoires personnelles sur le manque d'infrastructures locales. Là encore, l'accès à un enseignement professionnel se traduit généralement par un "départ à l'étranger", le plus souvent en Europe continentale et dans l'État membre concerné, ce dernier étant considéré comme un "point de référence". Par exemple, les artistes des Caraïbes indiquent souvent qu'il serait plus naturel d'étudier à Porto Rico, en Floride ou à Cuba, mais en raison des voies d'enseignement établies et des ressources financières, l'Europe continentale est la destination privilégiée.

Les États membres et l'Union européenne tentent de répondre aux besoins. Par exemple, le programme Erasmus+ a adapté certaines de ses caractéristiques pour soutenir les jeunes des RUP et des PTOM en leur accordant des indemnités de voyage plus élevées que pour les autres bénéficiaires européen-ne-s<sup>24</sup>. Le rapport 2020 sur les PTOM montre que ce programme est assez bien utilisé dans les régions ultrapériphériques d'Europe, mais que très peu de projets répondent réellement aux besoins d'éducation et de formation dans le domaine de la culture<sup>25</sup>. En outre, le programme Europe créative est particulièrement sous-utilisé, notamment en ce qui concerne la coopération avec des organisations internationales homologues pour répondre aux priorités sectorielles en matière de renforcement des capacités. Le programme Interreg Caraïbes 2014-2020 a soutenu quelques initiatives

culturelles telles que le PACAM, le Projet Passeport Caraïbes Amazonie Danse et Cirque<sup>26</sup>.

En termes d'opportunités d'apprentissage tout au long de la vie et d'échanges entre pair-e-s, les réseaux et plateformes culturel-le-s européen-ne-s utilisent la mobilité physique ou numérique pour stimuler le développement créatif, personnel et professionnel de leurs affilié-e-s. Nous observons que les opérateur-ric-e-s culturel-le-s et les professionnel-le-s des territoires européens d'outre-mer sont relativement absent-e-s de ces réseaux et ne bénéficient pas des nombreuses opportunités qu'offrent ces derniers. De plus, les activités de mise en réseau conçues par les organisations européennes affiliées ne prennent pas toujours en compte les circonstances de ces contextes, par exemple en ce qui concerne les différences de fuseaux horaires, les barrières linguistiques, les ressources financières ou l'équipement numérique. Des schémas similaires peuvent être observés dans de nombreux programmes d'éducation et de formation sur site et en ligne mis en œuvre par des opérateur-ric-e-s d'Europe continentale.

Des questions sociétales, politiques et historiques sensibles telles que la décolonisation sont fréquemment abordées lors de la conception des relations entre les territoires d'outre-mer et l'Europe continentale, et de la mise en œuvre d'activités éducatives ou culturelles. Les acteur-ric-e-s culturel-le-s contribuent à la prise de conscience des tensions, reconnaissent les inégalités et trouvent divers moyens de les atténuer.

24 Par exemple, la Commission européenne a augmenté la subvention mensuelle pour les résident-e-s de la Région ultrapériphérique et les indemnités de voyage pour les citoyens de Mayotte et de La Réunion en créant des indemnités de voyage exceptionnelles pour les résident-e-s parcourant plus de 8 000 km. Voir : Rapport (...) relatif à la mise en œuvre de la communication de la Commission intitulée "Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'Union européenne, ibid.

25 Voir : Marta Fernández Fornieles : Rapport sur la participation des pays et territoires d'outre-mer aux programmes de l'Union européenne durant la période 2014-2020. Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (juillet 2020) : [https://www.overseas-association.eu/content/uploads/2021/03/octa\\_rapport\\_sur\\_la\\_participation\\_des\\_ptom\\_aux\\_programmes\\_ue\\_2014\\_-\\_juillet\\_2020.pdf](https://www.overseas-association.eu/content/uploads/2021/03/octa_rapport_sur_la_participation_des_ptom_aux_programmes_ue_2014_-_juillet_2020.pdf)

26 Le programme Interreg Caraïbes 2014-2020 était un programme de Coopération Territoriale Européenne permettant aux opérateur-ric-e-s de Guadeloupe, Guyane, Martinique et Saint-Martin, de mettre en œuvre des projets gagnant-gagnant avec leurs voisins de la Caraïbe, soit plus d'une quarantaine de pays et territoires. Le projet Passeport Caraïbes Amazonie Danse et Cirque (PACAM) porté par MétisGwa (Guadeloupe) voulait créer les conditions de développement d'une filière artistique et culturelle en liant l'expression artistique du cirque, encore en développement dans la région, et la danse, tant dans ses formes traditionnelles que dans la vitalité des danses caribéennes d'aujourd'hui. <https://www.interregpacam.com>

# Isolement culturel et relations internationales

Les possibilités limitées offertes dans les régions ultrapériphériques de l'Europe, en termes d'accès à l'éducation, à la formation, à l'apprentissage entre pairs et au perfectionnement professionnel, entraînent une "fuite des cerveaux" des périphéries (perçues) vers les centres (perçus), une position plus faible pour les artistes et les professionnel-le-s de la culture des territoires d'outre-mer, et des propositions moins diversifiées pour les citoyen-ne-s européen-ne-s : "L'endroit où un artiste-e est basé-e géographiquement est d'une importance cruciale pour sa visibilité et, par conséquent, sa capacité à créer et à montrer ses œuvres. Les inégalités d'accès à la mobilité, et donc d'accès au travail, ont perduré et ont même été accentuées par la COVID-19, la plupart des activités et des dispositifs de soutien étant concentré-e-s dans quelques pays<sup>27</sup>.

De nombreux-se-s intervenant-e-s insistent sur le sentiment d'isolement culturel et le faible sentiment d'appartenance à l'Union européenne. Cela se manifeste par une faible participation aux projets de coopération culturelle européenne et aux possibilités de mobilité qui y sont liées, ainsi que par un manque général de collecte de données et de recherche. Le programme "Europe créative", ainsi que d'autres programmes européens pertinents, contribuent à l'amélioration des compétences, de la sensibilisation et des connaissances, notamment en ce qui concerne l'adoption de modèles de travail plus durables dans le secteur culturel, par exemple en relation avec des sujets tels que le "slow travel" et l'engagement auprès des communautés locales.

Si l'on prend l'exemple des récentes actions pilotes qui ont eu lieu dans le cadre du programme Europe créative, de Music Moves Europe<sup>28</sup> à i-Portunus<sup>29</sup> en passant par Perform Europe<sup>30</sup>, on constate qu'elles ne prenaient pas explicitement en considération les territoires européens d'outre-mer. Même si les RUP et les PTOM étaient mentionné-e-s comme éligibles dans la liste des pays/régions des appels, aucun financement supplémentaire spécifique ni aucune information ciblée n'ont été fournis pour encourager davantage de candidatures provenant de ces contextes. D'après les données disponibles, aucun-e bénéficiaire n'a été sélectionné-e dans ces contextes ; lorsqu'on leur a posé la question, certains consortia ont indiqué que parfois il n'y avait tout simplement pas de candidat-e-s. Lors des discussions avec les personnes et les organisations d'outre-mer, nous avons remarqué une idée fautive récurrente selon laquelle les programmes de financement de la mobilité tels qu'i-Portunus n'étaient accessibles qu'en Europe continentale, ainsi que la crainte de ne pas être éligible pour postuler. De plus, les enquêtes et les rapports publié-e-s ne collectaient pas de données sur ces territoires, les agrégeant généralement aux États membres concernés. Enfin, les études et recommandations ne prennent pas en compte les spécificités des flux de mobilité transfrontalière depuis et vers les territoires ultrapériphériques européens. Nous constatons la nécessité de mieux inclure les RUP et les PTOM sur la carte culturelle, d'étudier les spécificités de leurs écosystèmes culturels et de diffuser des ressources adaptées au contexte.

27 Milica Ilić, Dance Mobility in Times of Fracture: Experiencing the Framework of Fragility. European Dancehouse Network (septembre 2021) : <https://www.ednetwork.eu/uploads/documents/64/EDN3-mobility8.pdf>

28 Music Moves Europe est le cadre général des initiatives et actions de la Commission européenne en faveur du secteur européen de la musique. Il vise à exploiter et renforcer les grands atouts du secteur : la créativité, la diversité et la compétitivité. Les objectifs spécifiques de Music Moves Europe sont de promouvoir la créativité et l'innovation ; de préserver et d'accroître la diversité de la musique européenne ; d'aider le secteur à s'adapter à la numérisation et à en tirer parti ; et de soutenir la durabilité de l'écosystème musical européen après la crise du COVID-19 et sa résilience à long terme : <https://culture.ec.europa.eu/cultural-and-creative-sectors/music/music-moves-europe>

29 i-Portunus est un projet pilote financé par l'UE qui vise à soutenir la mobilité des artistes, des créateur-ric-e-s et des professionnel-le-s de la culture. Il finance des mobilités à court terme permettant de se rendre à l'étranger ou d'attirer des talents internationaux. L'objectif principal d'i-Portunus est de connecter les artistes et de soutenir les collaborations internationales entre tous les pays participant au programme Europe créative : <https://www.i-portunus.eu>

30 Perform Europe est un projet pilote financé par l'UE visant à réimaginer la diffusion internationale du spectacle vivant pour qu'elle soit plus durable, équilibrée et inclusive au sein des 41 pays participant à Europe créative. Le Consortium Perform Europe a été mandaté pour coordonner un nouveau dispositif de soutien à la circulation des œuvres d'arts vivants dans le cadre du programme Europe Créative 2021-2027 : <https://performeurope.eu>

Les travailleur·euse·s culturel·le·s déplorent l'occasion manquée de lutter contre l'isolement culturel, de rééquilibrer les relations culturelles et d'activer de nouvelles dynamiques. En particulier, la position géographique unique des RUP et des PTOM et leur proximité culturelle avec les pays tiers sont considérées comme un atout pour participer aux relations culturelles internationales et répondre aux questions transversales conformément

aux principales stratégies européennes et internationales, notamment l'agenda européen de la culture et la stratégie de l'Union européenne pour les relations culturelles internationales, ainsi qu'aux engagements mondiaux, notamment la convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles et les objectifs de développement durable des Nations unies<sup>31</sup>.

---

31 Voir : Fanny Bouquerel, Cristina Farinha, Global dance: EDN's work across borders European Dancehouse Network (Octobre 2021) : <https://www.ednetwork.eu/uploads/documents/67/EDN%20Global%20Dance%20final%20full.pdf>

# Impacts de la pandémie

La crise de la COVID-19 a mis un coup d'arrêt à la coopération outre-mer, que ce soit avec l'Europe continentale ou les pays voisins. Dans les régions ultrapériphériques et dans les pays et territoires d'outre-mer en particulier, le secteur de la création est, avec le tourisme, "l'un des secteurs les plus durement touchés par les confinements et les restrictions liées à la pandémie de COVID-19"<sup>32</sup>. La crise sanitaire a accentué l'isolement au sens large et a permis de mettre en évidence l'inégalité des situations et des capacités opérationnelles. La pandémie a remis en question les pratiques du secteur culturel, mais les opérateur·rice·s restent très désireux·se·s de continuer à communiquer et à collaborer au nom de la diversité et du développement artistiques<sup>33</sup>.

Cependant, les acteur·rice·s culturel·le·s des RUP et des PTOM de l'Union européenne observent que la crise de la COVID-19 a apporté de nombreuses complications, comme, par exemple, une augmentation significative des frais de voyage qui limite leur capacité à opérer au niveau macro-régional ou international. Comme dans de nombreux autres secteurs, l'un des principaux défis a été d'assurer une continuité, notamment par la numérisation<sup>34</sup>. Souvent, la faiblesse des infrastructures numériques et le manque de compétences numériques ont rendu impossible l'adaptation des activités culturelles. Néanmoins, les acteur·rice·s de la culture indiquent qu'ils ont pu ouvrir des programmes pendant la pandémie : dans les Caraïbes, par exemple, un échange en ligne

a réuni des professionnel·le·s de la culture venant des six îles. Un tel projet aurait été difficile à mettre en œuvre dans la "vraie vie" sans rencontrer des obstacles budgétaires et organisationnels.

Certains professionnel·le·s de la culture voient dans la numérisation un moyen de surmonter leur isolement géographique et d'accéder à un mode d'apprentissage et de travail plus continu, afin de surmonter les inégalités territoriales et de mettre en œuvre la transition écologique. Nous observons néanmoins une pression croissante sur les artistes et les professionnel·le·s de la culture, y compris ceux des RUP et des PTOM, pour qu'ils s'attaquent au changement climatique et adoptent des pratiques plus durables sur le plan environnemental. Nous constatons également une tendance à réduire les actions en faveur de la durabilité environnementale à la seule limitation des voyages internationaux, considérée à tort comme une solution universelle. Lorsque des mesures ont été prises, elles se sont souvent avérées trop rigides, passant outre les discussions et les efforts existants, ajoutant une pression supplémentaire aux acteur·rice·s culturel·le·s locaux·ales sous-financé·e·s et leur imposant davantage de responsabilités. Les acteur·rice·s culturel·le·s plaident pour l'adoption d'une approche plus informée, contextuelle et nuancée, tant en ce qui concerne les réalités géographiques et infrastructurelles que les interdépendances entre l'Europe continentale et ses territoires d'outre-mer<sup>35</sup>.

32 IDEA Consult, Goethe-Institut : Les secteurs de la culture et de la création dans l'Europe post-COVID-19 – effets de la crise et recommandations politiques. Étude pour la commission CULT, Parlement européen (février 2021) : [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/652242/IPOL\\_STU\(2021\)652242\(SUM01\)\\_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2021/652242/IPOL_STU(2021)652242(SUM01)_FR.pdf)

33 Elena Polivtseva: The moment for change is now: COVID-19 learning points for the performing arts sector and policymakers. IETM (Decembre 2020): [https://www.ietm.org/en/system/files/publications/ietm\\_covid\\_publication\\_v3.pdf](https://www.ietm.org/en/system/files/publications/ietm_covid_publication_v3.pdf)

34 Ecorys : Étude sur l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les régions ultrapériphériques (RUP). Commission européenne (Octobre 2021) : [https://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/covid19\\_or\\_exec\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/covid19_or_exec_fr.pdf)

35 Commission de la culture et de l'éducation : Rapport sur les mesures efficaces pour rendre plus écologiques les programmes Erasmus+, et Europe créative ainsi que le corps européen de solidarité. Parlement européen (juillet 2020) : [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2020-0141\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-9-2020-0141_FR.html)

# Recommandations politiques

Les recommandations suivantes ont été tirées des conclusions ci-dessus, combinées aux idées des acteur·rice·s de la mobilité et aux recherches documentaires. Nous formulons ici un ensemble d'observations et de recommandations à l'intention des autorités publiques à différents niveaux, ainsi que des acteur·rice·s du domaine de la culture. Ces recommandations visent à offrir un système de soutien plus efficace et plus équitable aux personnes qui accèdent aux opportunités de mobilité artistique et culturelle.

## Tous les acteur·rice·s de la culture devraient :

- **Reconnaître que la mobilité culturelle est une composante centrale de la trajectoire professionnelle des artistes et des professionnel·le·s de la culture<sup>36</sup>.**

La mobilité culturelle contribue efficacement à un écosystème durable et plus équitable, en permettant des interactions fructueuses entre les contextes et les expressions culturelles, en atténuant les inégalités et en prévenant la fuite des cerveaux. La possibilité de s'engager dans une mobilité transfrontalière, que ce soit dans des contextes voisins, en Europe continentale (au-delà des États membres liés) ou au niveau international, permet aux professionnel·le·s de la culture des RUP et des PTOM de bénéficier et de contribuer à de multiples opportunités et stratégies.

- **Rencontrer des artistes et des professionnel·le·s de la culture des régions ultrapériphériques européennes.**

Les collaborations culturelles internationales sont un vecteur de développement et les acteur·rice·s du

secteur devraient envisager un engagement à long terme, une réciprocité et un échange équitable. Les réseaux et plateformes européen·ne·s ainsi que les opérateur·rice·s continentaux·ales devraient accroître leur accessibilité et leur interaction avec les opérateur·rice·s et les professionnel·le·s de la culture et des arts de ces régions.

- **Reconnaître la diversité des réalités structurelles locales.**

Qu'il s'agisse d'une infrastructure numérique encore en cours de développement, de coûts plus élevés pour les transactions bancaires, des obstacles posés par des fuseaux horaires différents ou d'un faible niveau de connectivité transfrontalière régionale, tous·tes les acteur·rice·s doivent garder à l'esprit la variété des circonstances et/ou des inégalités existantes. Cela devrait se refléter dans la manière dont les collaborations transfrontalières sont façonnées et dont les financements sont distribués, y compris les critères appliqués pour sélectionner les bénéficiaires, les participant·e·s, les contributeur·rice·s, les membres du jury ou les expert·e·s invité·e·s.

<sup>36</sup> Voir la définition actualisée de la «mobilité culturelle» dans l'étude opérationnelle menée par i-Portunus. On the Move (mars 2019) : <https://www.i-portunus.eu/wp-fuut/wp-content/uploads/2019/04/OS-final.pdf>



- **Changer de mentalité et cesser de considérer les territoires ultrapériphériques de l'Europe uniquement comme des destinations touristiques.**

La perception des contextes ultrapériphériques de l'Europe se reflète dans les attitudes et les attentes de l'Europe continentale, souvent axées sur la nature, le folklore ou le patrimoine matériel et immatériel, ce qui laisse peu d'espaces et de soutien à la création contemporaine, à l'esthétique innovante et aux récits alternatifs qui peuvent être présentés aux publics européens et internationaux. Tous-tes les acteur-ric-e-s devraient remettre en question leurs hypothèses lorsqu'ils interagissent avec les acteur-ric-e-s culturel-le-s locaux-ales et éviter de renforcer le colonialisme, l'exotisme et les relations de pouvoir figées.

- **Développer des opportunités accessibles d'apprentissage et de formation tout au long de la vie.**

Il convient d'encourager la mise en place de modules de renforcement des capacités fondés sur

l'apprentissage entre pairs, y compris des formats expérimentaux conçus conjointement qui pourraient répondre aux besoins spécifiques des artistes et des opérateur-ric-e-s<sup>37</sup>. En outre, l'accès au numérique et le savoir-faire diffèrent considérablement en Europe et dans les régions ultrapériphériques : de nouvelles compétences numériques sont nécessaires pour développer tous les segments de la chaîne de valeur créative, en favorisant les processus, les réseaux professionnels et la diffusion<sup>38</sup>.

- **Développer la collecte de données et la recherche.**

Compte tenu de la rareté générale des études existantes analysant les relations culturelles entre l'Europe continentale et les territoires d'outre-mer, ainsi qu'entre les contextes d'outre-mer et les pays tiers, tous-tes les acteur-ric-e-s devraient intégrer un axe dédié à la collecte de données lorsqu'ils mènent des enquêtes et produisent des connaissances sectorielles ou transversales.

## Les institutions de l'Union européenne devraient :

- Favoriser la discussion et l'élaboration de politiques sur le rôle du secteur culturel des régions ultrapériphériques et des pays et territoires d'outre-mer européens dans la contribution aux stratégies et engagements européens, notamment l'agenda européen de la culture, la stratégie de l'Union européenne pour les relations culturelles internationales, la convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles et les objectifs de développement durable des Nations unies.
- Inclure la culture dans leur stratégie à l'égard des régions ultrapériphériques et des pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne.
- S'assurer que les programmes européens, y compris Europe créative et Erasmus+, prennent en compte les spécificités géographiques et structurelles des RUP et des PTOM, notamment lorsqu'il s'agit de soutenir la mobilité artistique et culturelle.
- Veiller à ce que le programme d'aide à la mobilité "Culture Moves Europe" tienne compte des besoins nationaux, macro-régionaux et internationaux des acteur-ric-e-s de la culture, notamment en ce qui concerne les échanges avec les pays tiers voisins, la durée des expériences de mobilité et les coûts réels des voyages.

37 La Commission européenne et la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité : Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil - Vers une stratégie de l'UE dans le domaine des relations culturelles internationales (juin 2016) : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016JC0029&from=ET>

38 Coalition pour la diversité des expressions culturelles : Le défi de la découvrabilité. L'urgence d'agir pour défendre la diversité des expressions culturelles, CDCE (janvier 2021) : [https://cdce-cdce.org/wp-content/uploads/2020/12/Le-defi-de-la-decouvrabilite\\_CDCE.pdf](https://cdce-cdce.org/wp-content/uploads/2020/12/Le-defi-de-la-decouvrabilite_CDCE.pdf)

- Poursuivre les processus de simplification et veiller à ce que le programme Europe créative continue d'éviter les procédures complexes et les charges administratives.
- Adopter une approche contextualisée en ce qui concerne les stratégies d'écologisation et les exigences liées à la transition écologique, y compris un partage équitable des responsabilités entre les différent-e-s acteur-ric-e-s.
- Encourager les bureaux d'Europe créative à multiplier les efforts de communication, y compris les réunions de promotion numériques et physiques, en ciblant les professionnel-le-s et les opérateur-ric-e-s de l'ultrapériphérie.

## Les autorités locales, régionales et nationales devraient, dans leurs domaines de compétences respectifs :

- Contribuer à établir des ponts entre les professionnel-le-s et les opérateur-ric-e-s culturel-le-s des RUP et des PTOM avec d'autres pays européens afin de favoriser un espace culturel partagé, diversifié et égalitaire en Europe.
- Créer ou renforcer les programmes de soutien à la mobilité artistique et culturelle afin de mieux se connecter aux communautés des pays tiers voisins, notamment en fournissant un soutien dédié à la mobilité numérique.
- Prendre des mesures pour garantir l'égalité d'accès aux activités en ligne, en encourageant les compétences numériques et en s'attaquant à la fracture numérique.
- Soutenir les activités de renforcement des capacités du secteur artistique et culturel, de la gestion administrative à la culture numérique, etc.
- Prendre des mesures pour favoriser l'accès et la participation aux programmes européens, en particulier à Europe créative, notamment en soutenant la longue phase de préparation nécessaire, en cofinçant des projets de coopération culturelle et en assurant la stabilité financière et administrative des opérateur-ric-e-s dans le temps.

Le plan de travail pour la culture 2023-2026 devrait inclure des objectifs ambitieux et des efforts de coordination, notamment pour échanger des informations et des pratiques concernant les régions ultrapériphériques et les spécificités de l'Europe.

Dans le cadre de leur participation aux groupes de travail du Conseil des ministres et de la méthode ouverte de coordination, les États membres devraient continuer à aborder les questions de mobilité culturelle, y compris les questions administratives et fiscales rencontrées dans les RUP et les PTOM.

Toutes les parties prenantes devraient s'attaquer à ces déséquilibres, qui constituent l'un des obstacles les plus urgents à la construction d'un projet culturel européen dynamique. Briser l'isolement, redistribuer l'accès aux opportunités et combattre les préjugés devraient être notre priorité commune<sup>39</sup>. En citant l'initiative "More Europe" (désormais appelée "Global Cultural Relations"), c'est en agissant collectivement, avec une responsabilité partagée et un esprit de solidarité, que nous avancerons vers la reprise et la durabilité à long terme<sup>40</sup>.

39 Perform Europe Consortium : Résultats de recherche de Perform Europe. IETM (juin 2022) : <https://www.ietm.org/en/resources/reports/research-results-of-perform-europe>

40 La lettre ouverte de More Europe « Culture in EU's External Relations : The Way Forward » (novembre 2020) : <https://eunicglobal.eu/news/culture-in-eu-s-external-relations-the-way-forward>

# À propos des auteurs

**Yohann Floch** est consultant culturel pour des organisations artistiques indépendantes et des institutions culturelles. Spécialiste du spectacle vivant, il a conçu, coordonné ou contribué à de nombreux projets de coopération européens et à des collaborations internationales au fil des ans, dont récemment Perform Europe (pilote par l'IETM), Learning Trajectories (coordonné par Eunia), SHIFT (dirigé par le Conseil européen de la musique) et Innovative Leadership Network (coordonné par Dansehallerne).

Il est expert externe pour des organisations gouvernementales ainsi que des fondations privées. Il est conférencier invité au sein des universités et a dirigé ou (co)écrit de nombreuses études européennes, dont récemment Bespoke Brokers (British Council, 2022), Time to Act (Europe Beyond Access, 2021), i-Portunus Operational Study (Goethe-Institut, 2019), et précédemment pour European Dancehouse Network, Circostrada ou la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen.

Directeur des opérations d'On the Move, Yohann pilote également FACE, une plateforme européenne facilitant la collaboration dans le domaine des arts du spectacle et développant des programmes de renforcement des capacités pour les artistes et les professionnel-le-s de la culture. Enfin, il est membre du conseil consultatif international de l'organisation danoise International Migration Meets the Arts (IMMART).

**John Ellingsworth** est auteur et rédacteur en chef dans le domaine culturel. Il a travaillé comme rédacteur en chef sur divers projets et publications pour l'Institut suédois, le Kulturrådet, l'IETM, Dansehallerne, l'European League of Institutes of the Arts ainsi que le Ministère flamand de la Culture, de la Jeunesse et des Médias. John est également analyste de données pour On the Move et a co-écrit l'édition 2022 de l'Annuaire de la mobilité culturelle.

ON  
THE  
MOVE



Co-funded by  
the European Union



Version française du rapport  
soutenue par l'Institut français